

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est réglementé par le code du travail Art. L6313-1 et R6313-4 à R6313-8.

C'est un accompagnement opérationnel et complet pour :

- Trouver ou valider un travail qui vous plaira ;
- Changer de carrière;
- Changer de métier ;
- Choisir ses métiers pour le futur.

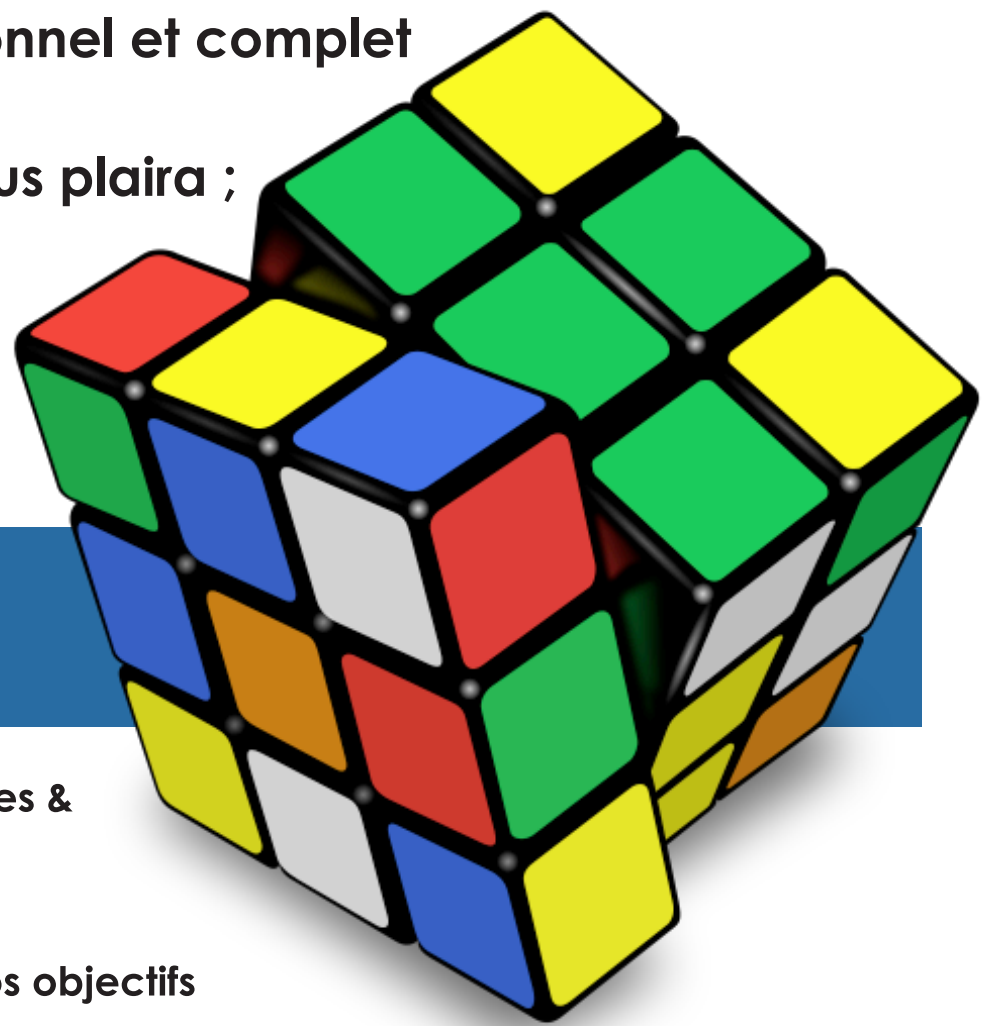
Qu'est-ce qu'on fait ?

Nous analysons vos compétences professionnelles & personnelles, vos aptitudes et motivations.

Nous déterminerons votre projet professionnel.

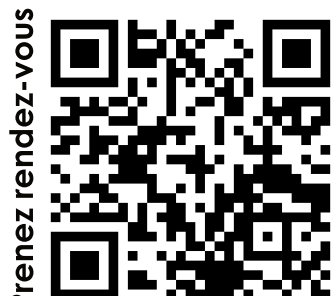
Nous élaborerons une stratégie pour atteindre vos objectifs (formations, recherches, stages...)

Vous partirez avec un plan d'actions.



Se donner la chance d'un autre futur

de découverte - offert



Prenez rendez-vous

Cabinet Flying Fish
3, rue du parc
74100 Annemasse

+33 620 01 48 48
+41 76 212 64 94

infos@orientation-pro.com

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Pour les Bilans de compétences
& les Actions de formations

SIREN : 479 250 706

N° d'enregistrement
d'OF 82 74 03451 74

Consultez le programme sur :



Cette offre de formation
est éligible à

**MON
COMPTE
FORMATION**

moncompteformation.gouv.fr

